

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETAIRAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 05/243 / DU 4/3/1965
portant nomination du Camarade MOUKOUKEKE
Christophe, en qualité de Vice-Président
du Conseil Constitutionnel.-

PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°76/64 du 7 Décembre 1964 portant ratification de
l'Ordonnance n°019/64 du 23 Août 1964 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu la Loi n°074/64 du 7 Novembre 1964 portant organisation et
fonctionnement du Conseil Constitutionnel ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Camarade MOUKOUKEKE Christophe est nommé Vice-Président
du Conseil Constitutionnel.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 4 Mars 1965

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-